



Ref : CFVU2023/ 23-0303

**CFVU DU 09 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LES RECTORATS DES RÉGIONS NOUVELLE AQUITAINE ET DE LA RÉUNION ET LE LYCÉE ÉVARISTE DE PARNY DE LA RÉUNION AYANT POUR OBJET LE PARTENARIAT RELATIF AUX CPES-CAAP (CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES).**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 mars 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE, LES RECTORATS DES RÉGIONS NOUVELLE AQUITAINE ET DE LA RÉUNION ET LE LYCÉE ÉVARISTE DE PARNY DE LA RÉUNION AYANT POUR OBJET LE PARTENARIAT RELATIF AUX CPES-CAAP (CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CLASSE D'APPROFONDISSEMENT EN ARTS PLASTIQUES).**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/03/2023.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>7</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>29</b>
Nombre de votes pour	<b>29</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le: 21/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 21/03/2023